



Mairie de Nant

Aveyron-12230

-----  
Téléphone : 05.65.62.25.12

## **ARRÊTÉ MUNICIPAL n° AR-V-2026-79**

**Objet : réglementation de la circulation Place St Jacques - Déménagement Madame GALINIER Jane.**

**La Maire de NANT,**

- **VU** l'article 25 de la loi n° 82.213 du 02 Mars 1982 modifié, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- **VU** le Code de la Route portant règlement général de police de la circulation routière et notamment son article R. 225 ;
- **VU** les articles L. 2212, L. 2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **VU** l'arrêté du 05 Novembre 1992 relatif à la signalisation des routes et autoroutes ainsi que l'arrêté du 06 Novembre 1992 relatif à l'approbation de modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – signalisation temporaire – livre 1 – 8<sup>ème</sup> partie ;
- **Considérant** qu'il est nécessaire d'interdire le stationnement sur 2 places devant l'ancienne église St Jacques afin de permettre à un camion de déménagement avec hayon de stationner temporairement devant l'entrée de l'ancienne église.

### **ARRETE**

#### **Article 1<sup>er</sup> :**

Afin de permettre le bon déroulement du « déménagement » de Mme GALINIER Jane le samedi 19 septembre 2026, les 2 premières places de stationnements devant l'entrée de l'ancienne église St Jacques (devant le n° 11 la Place St Jacques) seront laissées libres entre 09h00 et 18h00.

#### **Article 2 :**

Un barriérage réglementaire sera installé par les services communaux sur les emplacements cités dans l'article 1<sup>er</sup>.

#### **Article 3 :**

La Mairie de Nant,

Mme GALINIER,

Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint Jean du Bruel,

sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

**Fait à NANT, le 11 septembre 2026**

  
Pour la Maire  
par délégation  
L'Adjoint Eric SAQUET